

**FONDS DE DOTATION
FORMATION - ICRSP
35, RUE DU PONT DES CHAMPS
10000 TROYES**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2022/2023
(PERIODE DU 1ER AOUT 2022 AU 31 JUILLET 2023)**

CABINET LÉPINE

**31, Rue Professeur Paul Sisley
69003 LYON**

TEL. : 04 78 54 99 53

FAX : 04 72 34 85 97

E-Mail : ac.lepine@cabinetlepine.fr

ANDRÉ LÉPINE

**EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LYON
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT DANS LE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE LYON**

FONDS DE DOTATION FORMATION I.C.R.S.P
35, rue du Pont des Champs
10000 TROYES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 juillet 2023

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil D'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION FORMATION I.C.R.S.P relatifs à l'exercice clos le 31/07/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 01/08/2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

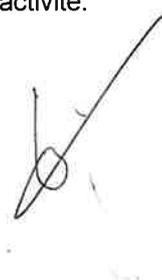
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

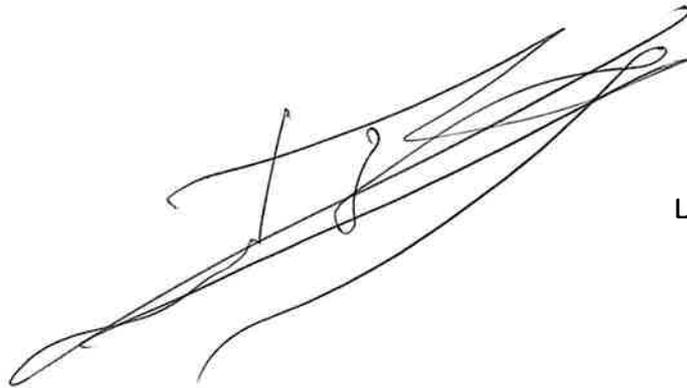


Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Lepine', written in a cursive style.

Lyon, le 15 janvier 2024

André LEPINE
Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattaché à la CRCC Auvergne Rhône Alpes

Annexe 1

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

FONDS DOTATION FORMATION / CRSP

Du 01/08/2022 au 31/07/2023

ACTIF	Exercice du 01/08/2022 au 31/07/2023			01/08/2021 au 31/07/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	232 253.08		232 253.08	69 733.18
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	232 253.08		232 253.08	69 733.18
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	232 253.08		232 253.08	69 733.18

BILAN PASSIF

FONDS DOTATION FORMATION / CRSP

Du 01/08/2022 au 31/07/2023

PASSIF	Du 01/08/2022 au 31/07/2023	Du 01/08/2021 au 31/07/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	15 000.00	15 000.00
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	49 468.78	21 758.81
Excédent ou déficit de l'exercice	72 503.50	27 709.97
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>136 972.28</i>	<i>64 468.78</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	136 972.28	64 468.78
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 336.80	5 264.40
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	87 944.00	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	95 280.80	5 264.40
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	232 253.08	69 733.18

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDS DOTATION FORMATION / CRSP

Du 01/08/2022 au 31/07/2023

	Du 01/08/22 au 31/07/23	Du 01/08/21 au 31/07/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service				
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	408 241.00	383 602.00	24 639.00	6.42
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	73 349.37	51 524.10	21 825.27	42.36
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	-58.80		-58.80	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	481 531.57	435 126.10	46 405.47	10.66
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	49 620.03	47 852.06	1 767.97	3.69
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	360 352.80	359 705.60	647.20	0.18
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	409 972.83	407 557.66	2 415.17	0.59
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	71 558.74	27 568.44	43 990.30	159.57
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	944.76	141.53	803.23	567.53
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	944.76	141.53	803.23	567.53
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	944.76	141.53	803.23	567.53
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	72 503.50	27 709.97	44 793.53	161.65

COMPTE DE RÉSULTAT

FONDS DOTATION FORMATION / CRSP

Du 01/08/2022 au 31/07/2023

	Du 01/08/22 au 31/07/23	Du 01/08/21 au 31/07/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	482 476.33	435 267.63	47 208.70	10.85
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	409 972.83	407 557.66	2 415.17	0.59
EXCÉDENT OU DÉFICIT	72 503.50	27 709.97	44 793.53	161.65

ANNEXE

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FONDS DOTATION FORMATION / CRSP

Du 01/08/2022 au 31/07/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2023 dont le total est de 232 253.08 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 72 503.50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2022 au 31/07/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

FONDS DOTATION FORMATION ICRSP

Du 01/08/2022 au 31/07/2023

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le Fonds de Dotation a perçu 481 590 € de dons dont 408 241 € ont donné lieu à délivrance de reçus fiscaux.
Le fonds a procédé à une redistribution sous forme de subventions pour une somme globale de 360 000 €.